



Santé : une addition salée pour les plus fragiles !

Menaces sur la prise en charge des affections de longues durées (ALD), réflexions sur l'indemnisation des arrêts maladie, projets d'extension des franchises médicales sur les dispositifs médicaux... dans l'attente du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2025), qui sera porté par le futur gouvernement, les idées fusent et les revues de dépenses se succèdent pour faire des économies à la Sécurité sociale sur le dos des assurés.

Les mesures envisagées constituent pour FO de véritables menaces sur notre système de santé et de protection sociale avec un risque de renoncement aux soins en raison d'un reste à charge de plus en plus élevé :

- Un rapport IGAS-IGF a été remis en juin avec comme préconisation la sortie de certaines pathologies de la liste des 29 ALD pour réaliser une économie de 540 à 870 millions d'euros. Rappelons que 20% de la population française est aujourd'hui frappée par une de ces maladies.

- Un autre rapport IGAS-IGF propose d'imposer, comme sur les médicaments ou les actes médicaux, une franchise sur les dispositifs et appareillages médicaux pour générer une économie de 380 millions d'euros par an. Rappelons que toutes les franchises médicales existantes ont déjà doublé depuis le 1er avril 2024.

- Des réflexions sur l'indemnisation des arrêts de travail : des pistes avaient déjà été évoquées en avril 2024, notamment allonger le délai de carence actuel de 3 à 8 jours. Le sujet revient sur la table à quelques jours de la présentation du PLFSS 2025.

Dans les solutions envisagées pourtant, personne n'évoque les 74 milliards d'exonérations de cotisations qui privent la Sécurité sociale de ses ressources propres.

Si de telles mesures venaient à voir le jour, les assurés continueraient à payer la facture du « quoi qu'il en coûte » et la politique économique menée depuis sept ans.

FO s'opposera à toute mesure entraînant une régression de notre système de santé et de notre Sécurité sociale.

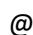
Paris, le 11 septembre 2024

Contact :


Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

 [egautron](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

 06.45.40.16.57

 01.40.52.83.94